

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 545

27 juillet 1998

SOMMAIRE

CINOR, Compagnie d'Investissements du Nord S.A., Luxembourg pages 26114, 26118	Jecor Investissements S.A., Luxembourg 26136
Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A. 26118	Jupiter Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg 26137
Concord Telecom, S.à r.l., Luxembourg 26119	KB Ré S.A., Luxembourg 26138, 26160
Consolidated Equity Ltd S.A., Luxembourg 26121	Kefren S.A., Luxembourg 26138, 26140
Crown Invest S.A., Luxembourg 26118	Kitchens (Luxembourg) S.A., Luxembourg 26160
Damica Chartering S.A., Luxembourg 26122	Kühne & Nagel Spedition, GmbH, Contern 26140
Debis RE Insurance S.A., Luxembourg 26122	LSB Luxemburger Schaltanlagen Bau, S.à r.l., Lullange 26142
DG Bank Luxembourg S.A., Strassen 26123	(La) Luxembourgeoise S.A., Luxembourg 26160
Dingwall S.A., Luxembourg 26120	Luxpar-Ré S.A., Luxembourg 26141
Direct Parcel Distribution (Luxembourg), S.à r.l., Howald 26121	Lux-Umweltschutz und Lufttechnik, G.m.b.H., Luxembourg 26142
Dorafin S.A., Luxembourg 26123, 26124	Magelux S.A., Junglinster 26142
Energie, S.à r.l., Foetz 26154	Maplux Ré, Luxembourg 26142
Esmolux S.A., Luxembourg 26155	MCG, Mécanique et Construction Ginter, S.à r.l., Pétange 26144
Espe International S.A., Luxembourg 26125	MCI Holding S.A., Luxembourg 26142
Esseti S.A., Luxembourg 26125	Meir S.A., Luxembourg 26141
E-Tech Luxembourg S.A., Luxembourg 26124	Mercolec S.A., Luxembourg 26144
Euroklima S.A., Luxembourg 26154	M.I.L. (Maintenance Industrielle Luxembourgeoise), S.à r.l., Luxembourg 26146
Euro-Leasing AG Luxembourg, Luxembourg 26155	Moog Vertrieb, S.à r.l., Born 26147
Europe Reinsurance S.A., Luxembourg 26127	Multifonds Invest, Sicav, Luxembourg 26147
Fabus Holding S.A., Luxembourg 26127	Murovest International S.A., Luxembourg 26159, 26160
Ferrilux S.A., Luxembourg 26129	Nisko Holding and Development Cie S.A., Luxbg 26149
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Luxembourg 26155	Oldenburgische Landesbank - Niederlassung Luxembourg 26149
Fidare S.A., Luxembourg 26128	Patcorp S.A.H., Luxembourg 26131
Finacon International S.A., Luxembourg 26155	Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg 26150
Gabytrans, S.à r.l., Bascharage 26155	Perfin Invest S.A. Holding, Luxembourg 26150
Group George Forrest S.A., Luxembourg 26156, 26157	P.F. Investissements S.A., Luxembourg 26150, 26151
Guisan S.A.H., Luxembourg 26122	ProntoFund Advisory S.A., Luxembourg 26152
Gutenberg Holding S.A., Luxembourg 26128	Prosol S.A., Luxembourg 26145
Happy Shoes, S.à r.l., Bereldange 26129, 26130	Quasar Consulting & Trading S.A., Luxembourg 26151
Hebe Holding S.A., Luxembourg 26157	Quasar Holding S.A., Luxembourg 26151
Holding de Vicenza S.A., Luxembourg 26157, 26158	Raiffeisen Ré S.A., Luxembourg 26151
Holding du Veneto S.A., Luxembourg 26157	Rail Réassurances S.A., Luxembourg 26152
Holdingfin S.A., Luxembourg 26132, 26133	Rejointoyage S.A., Pétange 26153
Holiday International Company S.A., Luxbg 26158	Renelux S.A., Luxembourg 26152
I.B. Consulting S.A., Luxembourg 26158	Rentax Vertriebs G.m.b.H., Luxembourg 26153
ILC Licensing Corporation S.A., Luxembourg 26130	(Les) Résidences S.A., Senningerberg 26140, 26141
Indurisk Rückversicherung AG, Luxembourg 26131	Riello International Holding S.A., Luxembourg 26149
Industry Television International S.A., Luxbg 26130	Scala Advisory S.A., Luxembourg 26153, 26154
Intercommerce Trading & Consulting S.A., Luxembourg 26132	Tasis International S.A., Luxembourg 26158, 26159
Inter Globe Trust S.A.H., Luxembourg 26132	
International Brake S.A. Holding, Luxembourg 26133	
International Consulting & Partners S.A., Luxbg 26136	
Isabelle Brandt Holding S.A., Luxembourg 26158	

CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à L-2546 Luxembourg sous la dénomination de CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 598 du 16 décembre 1992.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Arlette Juchemes, employée privée, demeurant à L-5252 Sandweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs:

- a) Monsieur Raymond Molling, administrateur de sociétés, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour;
- b) Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mars 1998, l'Assemblée n'a pu statuer sur l'ordre du jour.

II. Que les actionnaires de la société ont été convoqués en deuxième Assemblée générale extraordinaire en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et nouvelle définition de l'objet social de la société appelée à être la suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets et autres valeurs; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation»;

2) Adaptation de l'article quatre des statuts de manière à les accorder à la résolution à prendre sur le premier point de l'ordre du jour;

3) Suppression de la limite existante à la durée de la société et modification corrélative de l'article trois des statuts;

4) Ajout d'un deuxième alinéa, relatif à la consultation du Conseil d'administration par voie écrite, à l'article douze des statuts, qui aurait désormais la rédaction suivante:

«**Art. 12.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.»;

5) Refonte des statuts de manière à les adapter aux résolutions à prendre.

III. Que la présente Assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés comme suit:

- 1) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 222 du 7 avril 1998 et N° 268 du 22 avril 1998;
- 2) au Journal quotidien Luxemburger Wort, éditions des 7 et 22 avril 1998;
- 3) au Journal quotidien Letzebuurger Journal, éditions des 7 et 22 avril 1998.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

IV. Que les actionnaires présents à la présente Assemblée générale et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de la liste de présence dressée à l'ouverture de la présente Assemblée que sur un total de mille huit cents (1.800) actions de nominal mille écus (1.000,- XEU) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million huit cent mille écus (1.800.000,- XEU), deux (2) actions sont dûment représentées à la présente Assemblée.

VI. Que les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents se soient prononcés en faveur de telles décisions.

VII. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le Président fait ensuite un exposé sur les raisons qui ont amené le Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires les modifications aux statuts faisant l'objet de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, et après avoir entendu l'exposé de son Président, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et définit le nouvel objet social de la société ainsi qu'il suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets et autres valeurs; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article quatre des statuts est dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets et autres valeurs; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer la limite existante à la durée de la société, et, par voie de conséquence, de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la rédaction suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'article douze des statuts, relatif à la consultation du Conseil d'administration par voie écrite, article qui aura désormais la rédaction suivante:

«**Art. 12.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou téléfax seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte générale des statuts afin de les adapter aux résolutions précédentes et adoptent le texte ci-après, dont ils déclarent avoir eu préalablement connaissance:

Titre I^{er}. - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets et autres valeurs; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II. - Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de un million huit cent mille écus (1.800.000,- XEU), représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de mille écus (1.000,- XEU) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopie seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal, qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Le Conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Les actes de ces personnes n'engageront la société que pour autant qu'elles auront agi dans les limites de leurs pouvoirs.

La délégation de pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Titre IV. - Surveillance

Art. 16. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 17. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 18. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juillet de chaque année, à onze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 21. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Art. 23. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 24. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 25. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 26. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 27. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 28. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 29. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Roderich, A. Juchemes, R. Molling, L. Dal Zotto, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1998, vol. 840, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mai 1998.

G. d'Huart.

(20511/207/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(20512/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.687.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1998

«5) The meeting re-elects Mr Jan Peter Huges, Mr BCMI Beusmans and AKZO NOBEL NV/SA represented by Mr Jean-Bernard Cheney as directors of the Company until the Annual General Meeting of the Shareholders of April 2004.»

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20516/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

CROWN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 41.358.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Signature.

(20520/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

CONCORD TELECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.030.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-first of April.
Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of the company CONCORD TELECOM, S.à r.l., (RC Luxembourg B number 61.030), with registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg on September 25, 1997, published in the Mémorial C number 10 of January 6, 1998, with a corporate capital of five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF), represented by hundred (100) shares of a par value of five thousand Luxembourg francs (5,000.- LUF) each.

The meeting is presided by Miss Marie-José Steinborn, accountant, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Michael Andre, student, residing at Wépion (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Miss Patricia Kopp, private employee, residing at Mertzig.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact.

That the associates present as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the associates shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

1. - Decision to put the company into liquidation.
2. - Appointing of a liquidator.
3. - Determination of the powers of the liquidator for the accomplishment of his mandate.
4. - Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to put the company CONCORD TELECOM, S.à r.l. into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:
Mr Paul Mayho, residing at Ducklington, Oxfordshire (England).

Third resolution

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10th, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated to about twenty-five thousand Luxembourg francs.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée CONCORD TELECOM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 1997, publié au Mémorial numéro 10 du 6 janvier 1998, avec un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000.- LUF) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000.- LUF) chacune.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Marie-José Steinborn, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michael Andre, étudiant, demeurant à Wépion (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia Kopp, employée privée, demeurant à Mertzig.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que les associés présents ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

II. - Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Décision de mise en liquidation de la société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Donner au liquidateur tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de son mandat.
4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre la société CONCORD TELECOM, S.à r.l. en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Paul Mayo, demeurant à Ducklington, Oxfordshire (England).

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs, sont à la charge de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-J. Steinborn, M. Andre, P. Kopp, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 1998, vol. 503, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 1998.

J. Seckler.

(20517/231/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

DINGWALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme DINGWALL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par ledit Conseil le 17 avril 1998, et dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a déclaré et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I.

La société DINGWALL S.A. a été constituée sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de DINGWALL HOLDING S.A., suivant acte notarié, en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C n° 579 du 23 octobre 1997.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 janvier 1998, en voie de publication.

II.

Ladite société DINGWALL S.A., société anonyme fut constituée au capital d'un million deux cent cinquante (1.250.000,-) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées en espèces.

Suivant article trois des statuts de la société, le capital autorisé a été fixé à douze millions cinq cent mille (12.500.000,-) francs.

Le Conseil décide de libérer une tranche du capital de 2.550.000,- francs représenté par 2.550 actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Les actions ont été libérées et souscrites par la société SAHAGUN INC., avec siège à Panama.

Il a été justifié au notaire qui le constate expressément que la somme de deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000,-) francs se trouve dès à présent et de ce chef à la libre disposition de la société.

III.

En vertu du pouvoir lui conféré, le Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital de LUF 2.550.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- LUF à 3.800.000,- LUF par la création et l'émission de 2.550 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit est fixé à trois millions huit cent mille (3.800.000,-) francs, divisé en 3.800 actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède sont estimés à soixante-dix mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Hoffmann, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1998, vol. 840, fol. 87, case 5. – Reçu 25.500 francs.

Pétange, le 18 mai 1998.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(20527/207/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

CONSOLIDATED EQUITY LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 21.653.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 mai 1984, acte publié au Mémorial C n° 170 du 27 juin 1984.

Le bilan au 31 juillet 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSOLIDATED EQUITY LTD

KPMG Financial Engineering

Signature

(20518/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

DIRECT PARCEL DISTRIBUTION (LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

H. R. Luxemburg B 42.850.

AUSZUG

Anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung der Teilhaber am 15. Mai 1998, wurde folgender Beschluß gefaßt:

Die Versammlung beschließt die Berufung ab dem 18. Mai 1998 von Herrn Armin Margardt als einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer von DIRECT PARCEL DISTRIBUTION (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Unterschrift

Der Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20528/257/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

DAMICA CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 43.159.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAMICA CHARTERING S.A.
Société Anonyme

(20521/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

DAMICA CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 43.159.

A la suite de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 1998:

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Carlo de Michelis, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie),

Monsieur Roberto Dalmino, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie),

Monsieur Michele Russo, agent maritime, demeurant à Gênes (Italie).

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Rolando Brambila, conseiller fiscal, demeurant à Desio, Milan (Italie).

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Réquisition aux fins d'inscription modificative au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 1998.

DAMICA CHARTERING S.A.
Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20522/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

DEBIS RE INSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.654.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 1, case 38, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(20524/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

GUISAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.372.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire de la société en date du 18 mai 1998, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

M. Joseph Vliegen, administrateur, L-Luxembourg

M. Ernest Doneux, administrateur, L-Luxembourg

M. André Marchiori, administrateur, L-Mondercange

M. Alain Meunier, administrateur, B-Arlon.

Les mandats des administrateurs expirent à l'assemblée ordinaire devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice 1998.

Extrait pour publication et dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20540/049/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

DG BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 15.579.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 506, fol. 101, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 1998.

F. Baden.

(20525/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

DG BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 15.579.

*Auszug des Protokolls der ordentlichen Generalversammlung vom 5. Mai 1998
sowie des Protokolls der Verwaltungsratssitzung vom 10. Dezember 1997*

Es erhellt aus einem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 5. Mai 1998, einregistriert in Luxemburg, am 6. Mai 1998, Band 107S, Blatt 62, Feld 3 sowie aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 10. Dezember 1997,

dass die Herren Detlef R. Baumert, Hansgeorg Degen und Uwe Zimpelmann ihr Mandat als Verwaltungsräte mit Wirkung zum 30. Juni 1998 niedergelegt haben.

Herr Hans-Peter Sättele, Sprecher der Geschäftsleitung der DG BANK LUXEMBOURG S.A. ab dem 1. Juli 1998, wohnhaft in Haan, Am Mühlenbusch 51, wurde mit Wirkung vom 1. Juli 1998 als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 1999, sowie als Administrateur-Délégué ernannt.

Luxemburg, den 22. Mai 1998.

Für gleichlautenden Auszug
F. Baden
Notar

(20526/200/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

DORAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.146.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DORAFIN S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R.C. Luxembourg, section B numéro 43.146, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 1993, publié au Mémorial C numéro 245 du 26 mai 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation de capital à concurrence de 1.750.000,- BEF, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- BEF à 3.000.000,- BEF, par la création et l'émission de 1.750 actions nouvelles de 1.000,- BEF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million sept cent cinquante mille francs belges (1.750.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à trois millions de francs belges (3.000.000,- BEF), par la création et l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société FASHION TRUST, ayant son siège social à Douglas (Ile de Man).

Le montant de un million sept cent cinquante mille francs belges (1.750.000,- BEF) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société DORAFIN S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions de francs belges (3.000.000,- BEF), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Gillen, M.-J. Leiten, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 1998, vol. 503, fol. 12, case 7. – Reçu 17.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 1998.

J. Seckler.

(20529/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

DORAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 43.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 1998.

J. Seckler.

(20530/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

E-TECH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 60.440.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 mai 1998 que Monsieur Albert Aflalo a été coopté au poste d'administrateur en remplacement de Madame Séverine Germini, administrateur démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20531/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

ESPE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 55.662.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 521 du 15 octobre 1996.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESPE INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(20532/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

ESSETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.945.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée ESSETI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.945,

constituée par acte reçu en date du 23 novembre 1995 aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 38 du 20 janvier 1996,

les statuts de la société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire Camille Hellinckx en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 126 du 15 mars 1997.

Ladite société a un capital social actuel de un milliard cinq cents millions de liras italiennes (ITL 1.500.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-), chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par M. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mr Federico Franzina, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Melle Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de ITL 18.500.000.000,- (dix-huit milliards cinq cents millions de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de ITL 1.500.000.000,- (un milliard cinq cents millions de liras italiennes) à ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de liras italiennes), par la création et l'émission de 185.000 (cent quatre-vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement par les anciens actionnaires au prorata de leur participation.

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par versement en numéraire.

3. Fixation d'un capital autorisé de ITL 60.000.000.000,- (soixante milliards de liras italiennes) divisé en 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 28 avril 2003, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

4. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de ITL 18.500.000.000,- (dix-huit milliards cinq cents millions de lires italiennes)

pour le porter de son montant actuel de ITL 1.500.000.000,- (un milliard cinq cents millions de lires italiennes) à ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de lires italiennes)

par la création et l'émission de 185.000 (cent quatre-vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune,

donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement par les anciens actionnaires au prorata de leur participation.

Deuxième résolution

Alors est intervenue la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, représentée par Messieurs Gustave Stoffel et Federico Franzina, préqualifiés,

agissant en sa qualité de représentante des actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence

lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, ont déclaré souscrire à la totalité des cent quatre-vingt-cinq mille (185.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (ITL 100.000,-), et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de ITL 18.500.000.000,- (dix-huit milliards cinq cents millions de lires italiennes). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire. L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 185.000 actions nouvelles par les actionnaires existants.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de ITL 60.000.000.000,- (soixante milliards de lires italiennes) divisé en 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune

et donne pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 28 avril 2003, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de lires italiennes) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune.

Le capital autorisé est fixé à ITL 60.000.000.000,- (soixante milliards de lires italiennes) représenté par 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 avril 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

26127

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à 4.050.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 386.187.500,- LUF.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, F. Franzina, F. Bacci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 107S, fol. 67, case 2. – Reçu 3.864.650 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

J. Delvaux.

(20533/208/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

EUROPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.611.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 1, case 38, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(20534/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

EUROPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.611.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998

«5. Die Versammlung verlängert das Mandat der Herren W. A. Baertz, R. Frère, C. Reuter und O. Wendt bis Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im April 1999.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20535/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

FABUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.861.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FABUS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.861, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 janvier 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 197 du 30 avril 1993.

L'Assemblée est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, T. Dahm, R. Caurla, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 107S, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

F. Baden.

(20536/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

FIDARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.949.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 1, case 38, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(20539/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

GUTENBERG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 48.110.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Signature.

(20541/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

FERRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.096.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1998.

FERRILUX S.A.
Signature

(20537/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

FERRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.096.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 1998

Reconduction du mandat des administrateurs: SOCIETE NOUVELLE FERRIGESTION, M. Bernard Ferri et M. Alain Ferri qui acceptent, pour une période d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.

Reconduction en sa qualité de Commissaire aux Comptes de la société COMPAGNIE DE REVISION S.A.

Le bénéfice de LUF 1.598.063,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1998.

Pour FERRILUX S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20538/017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

HAPPY SHOES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 22.086.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize avril.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Théa Beffort-Steines, commerçante, demeurant à L-7473 Schoenfels, 9, Kremesch Oicht.
2. Monsieur Claude Beffort, commerçant, demeurant à L-7473 Schoenfels, 9, Kremesch Oicht.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, en leurs qualités de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée HAPPY SHOES, S.à r.l., avec siège social à Bereldange, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 322 du 28 novembre 1984, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 26 avril 1988, publié par extrait au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 189 du 13 juillet 1988, suivant acte notarié en date du 29 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C numéro 639 du 15 décembre 1995 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 1998, en cours de publication, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) pour porter son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Claude Beffort, prénommé, trois cent quatre-vingt-sept parts sociales (387), libérées intégralement par un versement fait sur le compte de la société, ce qui est reconnu expressément par tous les souscripteurs à la présente augmentation de capital.

2. Madame Théa Beffort-Steines, prénommée; trois cent quatre-vingt-huit parts sociales (388), libérées intégralement par un versement fait sur le compte de la société, ce qui est reconnu expressément par tous les souscripteurs à la présente augmentation de capital.

3. Est ensuite intervenue aux présentes la société anonyme holding ALLBRIGHT S.A.H., avec siège social à Luxembourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs, en vertu de l'article 5 de ses statuts:

- Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg

- Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, lui-même représenté par Maître Jim Penning, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date de ce jour, qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, après avoir été signée et validée par le Notaire et les parties;

laquelle société, représentée comme dit-est, déclare souscrire mille deux cent vingt-cinq parts sociales nouvelles (1.225), libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (1.225.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Total: deux mille parts sociales (2.000)

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune,

qui ont été souscrites comme suit:

1. Madame Théa Beffort-Steines, commerçante, six cent trente-huit parts sociales	638
2. Monsieur Claude Beffort, prénommé six cent trente-sept parts sociales	637
3. La société ALLBRIGHT S.A.H, avec siège social à Luxembourg, mille deux cent vingt-cinq parts sociales . .	1.225
Total: deux mille cinq cents parts sociales	2.500»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Beffort-Steines, C. Beffort, J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1998, vol. 107S, fol. 32, case 9. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 mai 1998.

G. Lecuit.

(20542/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

HAPPY SHOES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.

R. C. Luxembourg B 22.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 mai 1998.

G. Lecuit.

(20543/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

ILC LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.081.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1995, acte publié au Mémorial C n° 220 du 20 mai 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 avril 1996, acte publié au Mémorial C n° 327 du 6 juillet 1996.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILC LICENSING CORPORATION S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(20546/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

INDUSTRY TELEVISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 35.291.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour la société

Signature

(20550/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

INDURISK RÜCKVERSICHERUNG AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 45.903.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(20547/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

INDURISK RÜCKVERSICHERUNG AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 45.903.

*Extrait des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration
d'INDURISK RÜCKVERSICHERUNG AG du 26 mars 1998*

3. « a) Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Van den Eynde, welcher sein Einverständnis erklärt, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Zeit bis einschließlich zur Gesellschafterversammlung in 1999, als Nachfolger von Herrn Peter Ramb.

b) Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Jäger, welcher sein Einverständnis erklärt, zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Zeit bis einschließlich zur Gesellschafterversammlung in 1999, als Nachfolger von Herrn Gilbert Van den Eynde. »

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20548/730/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

INDURISK RÜCKVERSICHERUNG AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 45.903.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 1998

« Die Versammlung verlängert das Mandat der Herren P. Ramb, G. van den Eynde, K. H. Jäger, N. Von Kunitzki, J. Krier, C. Ruppert, R. Frère bis Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahre 2004. »

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20549/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

PATCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 56.249.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à L-Sanem, agissant en remplacement de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 613 du 27 novembre 1996.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 50 du 4 février 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 29 avril 1998 à Lugano (Suisse), que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

* Le commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE a été remplacée par REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin en 1999.

Luxembourg, le 29 avril 1998.

Pour la société PATCORP S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20580/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

INTERCOMMERCE TRADING & CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

Herr Boris Zlopasa legt sein Amt als Kommissar (Commissaire) in der oben bezeichneten Gesellschaft zum 1. Oktober 1997 nieder.

Hergatz, den 2. Mai 1998.

B. Zlopasa.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 506, fol. 103, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(20551/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

INTER GLOBE TRUST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 52.927.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Signature.

(20552/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.902.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

M. Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen,

agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée HOLDINGFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, prise en sa réunion du 27 mars 1998,

une copie de la résolution du conseil d'administration de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1. - Que la société HOLDINGFIN S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 novembre 1993, publié au Mémorial numéro 60 du 11 février 1994.

Les statuts de ladite société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

2. - Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, chacune, entièrement souscrites et libérées.

3. - Que l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts a fixé le capital autorisé de la société à cinq cents millions de liras italiennes (ITL 500.000.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, chacune.

4. - Que l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 décembre 2002, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.»

5. - Que dans sa réunion du 27 mars 1998, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-)

pour porter le capital souscrit de son montant actuel de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-) à quatre cents millions de liras italiennes (ITL 400.000.000,-)

par la création et l'émission de 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune,

à libérer intégralement par un apport en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, qui souscrit à toutes les de 2.000 (deux mille) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-),

l'autre actionnaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

Le montant total de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-) se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

6. - La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de libération.

7. - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital social souscrit se trouve porté à deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-),

de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre cents millions de liras italiennes (ITL 400.000.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 4.177.000,- LUF.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à 90.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 107S, fol. 59, case 8. – Reçu 41.850 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

J. Delvaux.

(20544/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.902.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital actée en date du 27 avril 1998 sous le numéro 278/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20545/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

INTERNATIONAL BRAKE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 28.727.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée INTERNATIONAL BRAKE S.A. HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 28.727, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 1988, publié au Mémorial C numéro 302 du 16 novembre 1988.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par M. Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen.

La fonction de secrétaire est remplie par Mme Milia Gatto, employée privée, demeurant à Rombas (F).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur MM. Sergio Vandi et Davide Murari, employés privés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 1995.
- 2) Approbation des acomptes annuels au 31 décembre 1995; affectation du résultat.
- 3) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

- 4) Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 1996.
- 5) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996; affectation du résultat.
- 6) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 7) Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 1997.
- 8) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997; affectation du résultat.
- 9) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 10) Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 et mise en liquidation de la société.
- 11) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
- 12) Divers.

II. Que le capital social de la société est fixé à cinquante mille US dollars (50.000,- US\$) représenté mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- US\$) chacune.

III. Que les actions de la société sont nominatives.

IV. Que tous les actionnaires ont été convoqués par lettre contenant l'ordre du jour, en date du 17 avril 1998. Une copie de la lettre circulaire type aux actionnaires en nom est déposée au bureau.

V. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

VI. Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les mille (1.000) actions en circulation, cinq cents (500) actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

VII. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points apportés à l'ordre du jour.

Ces faits ayants été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des présents, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux comptes, concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.

Ces deux rapports, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes arrêtés au 31 décembre 1995, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et soumis à l'assemblée.

Le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

L'assemblée prend acte de la perte de l'exercice qui s'élève à USD 9.698,35 et compte tenu des pertes reportées des exercices précédents de USD 71.206,59, les pertes cumulées s'élèvent à USD 80.904,94. L'assemblée décide de procéder à apurer partiellement cette perte à travers l'utilisation des réserves légales de USD 39.000,- et de reporter à nouveau la perte restant qui s'élève à USD 41.904,94.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

L'assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes est venu à échéance en date du 26 mars 1996 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, le Commissaire aux comptes a poursuivi son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire aux comptes concernant l'exécution de son mandat pendant l'exercice clôturé au 31.12.1995.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux comptes, concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.

Ces deux rapports, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Cinquième résolution

L'assemblée approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes arrêtés au 31 décembre 1996, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et soumis à l'assemblée.

Le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

L'assemblée prend acte de la perte de l'exercice qui s'élève à USD 9.680,99 et compte tenu des pertes reportées des exercices précédents de USD 41.904,94, la perte cumulée s'élève à USD 51.585,93, que l'assemblée décide de reporter à nouveau.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance en date du 25 mars 1997 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes, concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Septième résolution

L'assemblée prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux comptes, concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.

Ces deux rapports, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Huitième résolution

L'assemblée approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes arrêtés au 31 décembre 1997, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et soumis à l'assemblée.

Le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

L'assemblée prend acte de la perte de l'exercice qui s'élève à USD 10.715,63 et compte tenu des pertes reportées des exercices précédents de USD 51.585,93, la perte cumulée s'élève à USD 62.301,56.

Neuvième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes, concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Dixième résolution

L'assemblée, après avoir pris acte que le total des pertes cumulées, qui s'élève à USD 62.301,56, est supérieur à la moitié du capital social, décide, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Onzième résolution

A été nommée liquidateur:

la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

De plus, en cas d'impossibilité de réaliser entièrement tout l'actif de la société, l'assemblée donne expressément pouvoir au liquidateur d'attribuer, au prorata, aux actionnaires, les éléments de l'actif qui n'auront pas pu être vendus.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes est évalué à 75.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: R. Tonelli, M. Gatto, S. Vandt, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 107S, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

J. Delvaux.

(20553/208/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

INTERNATIONAL CONSULTING & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 37.043.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Signature.

(20554/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

JECOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.954.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) La société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ici représentée par:
 - Madame Yolande Klijn, employée privée, demeurant à Bettange-Mess;
 - Madame Marjoleine Droogleever-Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern;
- 2) la société MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ici représentée par:
 - Madame Yolande Klijn, précitée;
 - Madame Marjoleine Droogleever-Fortuyn, précitée;
- 3) la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ici représentée par:
 - Madame Yolande Klijn, précitée;
 - Madame Marjoleine Droogleever-Fortuyn, précitée.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, agissant en leurs qualités d'administrateurs de JECOR INVESTISSEMENTS S.A. (anciennement JECOR BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ B.V.), ayant son siège social à Luxembourg, ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Aux termes d'un acte notarié de ratification d'assemblée générale extraordinaire de la société de droit des Antilles néerlandaises JECOR BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ B.V., qui a été reçu en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 241 du 17 mai 1997,

ladite société a pris la nationalité luxembourgeoise, a transféré son siège à Luxembourg et effectué une refonte de ses statuts.

Suite à ladite refonte des statuts, le premier alinéa de l'article 2 des statuts a reçu la rédaction suivante:

«**Art. 2. 1.** Le capital social de la société s'élève à deux cent mille florins néerlandais (NLG 200.000,-) et est réparti en deux cents actions nominatives, chacune d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000,-), entièrement libérées.»

Or le capital souscrit était fixé autrement et n'était pas entièrement libéré, de sorte qu'il faut lire le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1.** Le capital souscrit de la société s'élève à soixante-dix mille florins néerlandais (NLG 70.000,-), et est réparti en soixante-dix (70) actions nominatives, chacune d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000,-), libérées à concurrence de quarante mille florins néerlandais (NLG 40.000,-).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Klijn, M. Droogleever-Fortuyn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1998, vol. 107S, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 mai 1998.

G. Lecuit.

(20556/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

JECOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 mai 1998.

G. Lecuit.

(20557/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

JUPITER ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-eighth day of the month of April.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Appeared:

Mr Gaston Juncker, maître en droit, residing in Luxembourg (the «proxy»), acting as a special proxy of TYNDALL INTERNATIONAL GROUP LIMITED, a company organised under the laws of Bermuda, having its registered office at 201 Mechanics Building, Church Street, Bermuda (the «Principal»); by virtue of a proxy under private seal given on 1st April 1998, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I. That JUPITER ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, 13, rue Goethe, registered in the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B number 34.592, has been incorporated by deed of the undersigned notary on 21st August 1990 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 30th October 1990. That the Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 19th December, 1996, published in the Mémorial on 7th April, 1997.

II. That the Principal is the owner of all five thousand registered shares of 22.- £ par value per share representing the entire issued share capital of the Company.

III. That the Principal declares to have full knowledge of the financial standing and situation of the Company.

IV. That the Principal as the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. That the Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that it will be liable for all liabilities (if any) of the Company after its dissolution.

VI. That the Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor for their mandate up to this date.

VII. That the shareholders' register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. That the corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at the offices of BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., 13, rue Goethe, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy, signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

M^e Gaston Juncker, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le «mandataire»); agissant en sa qualité de mandataire spécial de TYNDALL INTERNATIONAL GROUP LIMITED, une société organisée sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à 201 Mechanics Building, Church Street, Bermudes (le «mandant»);

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1^{er} avril 1998 laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que JUPITER ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (« la Société »), ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 34.592, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 1990 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 30 octobre 1990. Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 1996, publiés au Mémorial du 7 avril 1997.

II. Que le mandant est le propriétaire de toutes les cinq mille actions nominatives d'une valeur nominale de 22.- £ par action, représentant l'entièreté du capital émis de la Société.

III. Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social dans les bureaux de BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., 13, rue Goethe, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: G. Juncker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 1998, vol. 405, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mai 1998.

E. Schroeder.

(20558/228/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

KB RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 28.098.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

R. Frère

(20559/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

KEFREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 52.039.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée KEFREN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, Avenue de la Liberté numéro 62, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.039.

Ladite société a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 27 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 549 du 26 octobre 1995.

Ladite société a un capital social actuel de cent millions de liras italiennes (100.000.000,- LIT), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- LIT) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Milia Gatto, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent millions de liras italiennes (LIT 100.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de trois cents millions de liras italiennes (LIT 300.000.000,-) en vue de porter le capital social actuel de cent millions de liras italiennes (LIT 100.000.000,-) à quatre cents millions de liras italiennes (LIT 400.000.000,-), par la création de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (LIT 100.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes à souscrire au pair et à libérer entièrement;

2. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 1 sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire à son droit de souscription préférentiel;
3. Souscription des actions nouvelles et libération intégrale en espèces des actions nouvellement souscrites;
4. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises;
5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de trois cents millions de lires italiennes (LIT 300.000.000,-),

en vue de porter le capital social actuel de cent millions de lires italiennes (LIT 100.000.000,-) à quatre cents millions de lires italiennes (LIT 400.000.000,-),

par la création de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (LIT 100.000,-) chacune,

donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes à souscrire au pair et à libérer entièrement par un ancien actionnaire.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire tel que renseigné sur ladite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 27 avril 1998,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Alors est intervenu, Monsieur Reno Tonelli, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 1998,

lequel ès qualités qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (LIT 100.000,-), qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de trois cents millions de lires italiennes (ITL 300.000.000,-).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des trois mille (3.000) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises l'article cinq des statuts a la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre cents millions de lires italiennes (LIT 400.000.000,-) divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (LIT 100.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 6.264.000,- LUF.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 110.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Tonelli, M. Gatto, V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 107S, fol. 67, case 1. – Reçu 62.670 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

J. Delvaux.

(20560/208/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

KEFREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.039.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital en date du 28 avril 1998 actée sous le n° 283 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(20561/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

KÜHNE & NAGEL SPEDITION, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Contern, 1, rue Edmond Reuter.
H. R. Luxemburg B 9.085.

*Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung,
welche am Sitz der Gesellschaft, am 16. März 1998 abgehalten wurde*

Die außerordentliche Generalversammlung hat:

1. Herrn Peter Kostan, wohnhaft Bennauerstraße 5, CH-8836 Bennau, zum Geschäftsführer ernannt,
 2. Herrn Gerardus Van Kesteren, wohnhaft Staumauerstraße 1, CH-8840 Einsiedeln, zum Geschäftsführer ernannt,
 3. Herrn Thierry Mottet, wohnhaft 7, Buegass, L-6834 Biwer, zum Prokuristen der Gesellschaft ernannt,
 4. Herrn Alfred Floss-Kühne, wohnhaft Seestraße 18, CH-8806 Bach, als Geschäftsführer gestrichen.
 5. Herrn Klaus-Dieter Pietsch, wohnhaft Driesbühlstraße 3, CH-8808 Pfäffikon/SZ, als Geschäftsführer gestrichen.
 6. Herrn Jean J. Godard, wohnhaft 16, rue Renert, Sanem (Luxembourg), als Geschäftsführer gestrichen.
 7. Herrn Martin Willhaus, wohnhaft Hurdenerstraße 22, CH-8640 Hurden, als Geschäftsführer gestrichen.
 8. Herrn Holger Pünjer, wohnhaft Gartenstraße 2, CH-8855 Wangen, als Geschäftsführer gestrichen.
 9. Herrn Jürgen Kopp, wohnhaft Churerstraße 135, CH-8808 Pfäffikon, als Geschäftsführer gestrichen.
 10. Herrn Heinz Bamberger, wohnhaft Hochstraße 17, D-5500 Trier, als Prokurist gestrichen.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KÜHNE & NAGEL SPEDITION, GmbH
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20562/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

LES RESIDENCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 35.243.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze avril.
Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LES RESIDENCES S.A., anciennement RESIDENCE DU PARC S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société anonyme par acte notarié du 12 octobre 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 136 du 18 mars 1991, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte notarié du 6 août 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 54 du 18 février 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, expert-comptable, demeurant à Wiltz, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Schlessler, employée privée, demeurant à Ehlerange. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yvette Bernard, employée privée, demeurant à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social à L-1638 Senningerberg (Commune de Niederanven), rue du Golf, numéro 94.
- 2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1638 Senningerberg (Commune de Niederranven), rue du Golf, numéro 94.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Niederranven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thillens, M.-P. Schlessler, Y. Bernard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1998, vol. 107S, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 mai 1998.

G. Lecuit.

(20563/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

LES RESIDENCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R. C. Luxembourg B 35.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 mai 1998.

G. Lecuit.

(20564/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

LUXPAR-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 33.295.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société du 25 mars 1998

5. Messieurs Jos Winandy, Patrick Lefebvre et Claude Faure sont reconduits en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 1999.

Pour la société

R. Frère

Directeur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20566/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

MEIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 11.793.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 février 1974, acte publié au Mémorial C n° 81 du 11 avril 1974, modifiée par-devant le même notaire, en date du 19 décembre 1975, acte publié au Mémorial C n° 71 du 8 avril 1976, modifiée par-devant le même notaire, en date du 21 décembre 1977, acte publié au Mémorial C n° 37 du 27 février 1978, modifiée par-devant le même notaire, en date du 14 novembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 149 du 11 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEIR S.A.

KFMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(20572/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

LUX-UMWELTSCHUTZ UND LUFTECHNIK, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.772.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
FUDCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC
Signature

(20567/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

MAGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 506, fol. 93, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

Signature.

(20568/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

MAPLUX RE.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.814.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(20569/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

MCI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.892.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Signature.

(20570/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

LSB LUXEMBURGER SCHALTANLAGEN BAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9762 Lullange, Maison 47.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Reiner Jürgen Reinert, Maschinenbauer und Industrieelektroniker, ledig, wohnhaft in D-54568 Gerolstein, Am Rasbach 14,

2) Herr Bernd Arnold Reinert, Elektromeister, wohnhaft in D-54568 Gerolstein, Am Rasbach 14.

3) Herr Bernd Selchow, Industriekaufmann, wohnhaft in D-53881 Euskirchen, Klusenweg 4,

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten folgendes zu beurkunden:

Der Komparent Reiner Jürgen Reinert ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LSB LUXEMBURGER SCHALTANLAGEN BAU, S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 53.039,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. November 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 55 vom 30. Januar 1996, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 6. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 397 vom 17. August 1996, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 81 vom 20. Februar

1997, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. April 1998, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht. Das Gesellschaftskapital im Betrag von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken war durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Reiner Jürgen Reinert, Maschinenbauer und Industrieelektroniker, wohnhaft in D-54568 Gerolstein, Am Rasbach 14, gezeichnet.

Der Gesellschafter erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Herr Reiner Jürgen Reinert, vorbenannt, tritt durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr an Herrn Bernd Selchow, vorbenannt, zweihundertfünfundvierzig (245) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf den Namen von Herrn Reiner Jürgen Reinert, ab an der vorgenannten Gesellschaft LSB LUXEMBURGER SCHALTANLAGEN BAU, S.à r.l., zum Preis von fünfhunderttausendfünfundvierzig (500.045,-) Luxemburger Franken, welchen Betrag der Zessionar erklärt in zehn (10) gleichen Monatsraten, und zwar an jedem ersten (1.) des Monats an Herrn Reiner Jürgen Reinert zu zahlen, und zum ersten Mal am 1. Juni 1998, ohne Zinsen bis zu den jeweiligen Erfallsdaten, etwaige später gezahlten Beträge tragen jedoch von Rechtswegen Verzugszinsen zu 8% jährlich von dem jeweiligen Erfalltage angerechnet zu Gunsten des Zedenten, ohne vorherige Inverrufsetzung und unbeschadet ihrer Einforderbarkeit.

Herr Bernd Selchow wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tage und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile am heutigen Tage.

Zweiter Beschluss

Herr Reiner Jürgen Reinert, vorgeannt, tritt durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr Herrn Bernd Arnold Reinert, Elektromeister, wohnhaft zu D-54568 Gerolstein, Am Rasbach 14, zweihundertfünfundfünfzig (255) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf den Namen von Herrn Reiner Jürgen Reinert, ab an der vorgenannten Gesellschaft LSB LUXEMBURGER SCHALTANLAGEN BAU, S.à r.l., zum Preis von fünfhundertzwanzigtausendvierhundertfünfundfünfzig (520.455,-) Luxemburger Franken, welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde vom Zessionar in bar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Herr Bernd Arnold Reinert wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tage.

Dritter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsabtretungen erklären die Gesellschafter Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LSB LUXEMBURGER SCHALTANLAGEN BAU, S.à r.l. wie folgt abzuändern:

«**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital im Betrag von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken ist wie folgt gezeichnet:

1) Herr Bernd Selchow, Industriekaufmann, wohnhaft in D-53881 Euskirchen, Klusenweg 4, zweihundertfünfundvierzig Anteile	245
2) Herr Bernd Arnold Reinert, Elektromeister, wohnhaft in D-54568 Gerolstein, Am Rasbach 14, zweihundertfünfundfünfzig Anteile	255
Total: fünfhundert Anteile	500»

Vierter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-6637 Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle nach L-9762 Lullange, maison 47 verlegt.

Fünfter Beschluss

Auf Grund des vorherigen Beschlusses erklären die Gesellschafter Artikel fünf, Absatz 1 der Statuten der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt abzuändern:

«**Art. 5. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Lullange.»

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung ernennt Herrn Bernd Selchow, Industriekaufmann, wohnhaft in D-53881 Euskirchen, Klusenweg 4, auf unbestimmte Zeit zum administrativen Geschäftsführer, und Herrn Bernd Arnold Reinert, Elektromeister, wohnhaft in D-54568 Gerolstein, Am Rasbach 14, zum technischen Geschäftsführer, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LSB LUXEMBURGER SCHALTANLAGEN BAU, S.à r.l.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des administrativen und des technischen Geschäftsführers.

Siebenter Beschluss

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft LSB LUXEMBURGER SCHALTANLAGEN BAU, S.à r.l. ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihren administrativen Geschäftsführer Herrn Bernd Selchow und ihren technischen Geschäftsführer Herrn Bernd Arnold Reinert, beide vorgeannt.

Die Geschäftsführer erklären desweiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu solidarischen Lasten der Gesellschaft sowie der Komparenten Bernd Arnold Reinert und Bernd Selchow.

Kosten

Die Parteien schätzen die Kosten der gegenwärtigen Urkunde auf fünfundsechzigtausend (65.000,-) Luxemburger Franken.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R.J. Reinert, B.A. Reinert, B. Selchow, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher le 12 mai 1998, vol. 503, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begeh, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Grevenmacher, den 18. Mai 1998.

J. Gloden.

(20565/213/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

MCG, MECANIQUE ET CONSTRUCTION GINTER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 94, rue d'Athus.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Louis Ginter, mécanicien, électricien, maître-ajusteur mécanicien, demeurant à L-5454 Stadtbredimus, 7, rue Dicks,

unique associé de la société à responsabilité limitée MECANIQUE ET CONSTRUCTION GINTER, en abrégé MCG, avec siège à Stadtbredimus, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial C.

Lequel comparant déclare augmenter le capital social de 500.000,- francs à 1.500.000,- de francs et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs, divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Il décide également de transférer le siège de Stadtbredimus à Pétange.

L'adresse du siège est: L-4710 Pétange, 94, rue d'Athus.

Suite à ce changement, l'article 2, 1^{ère} phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. 1^{ère} phrase. Le siège social de la société est établi à Pétange.

Frais

Les frais incombant à la société sont estimés à quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ginter, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1998, vol. 840, fol. 87, case 9. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 19 mai 1998.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(20571/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

MERCOLEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.245.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERCOLEC S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 1984, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 9 du 11 janvier 1985, dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 10 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 328 du 26 novembre 1986, en date du 20 janvier 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 114 du 28 avril 1987, en date du 28 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 111 du 27 avril 1988 et en date du 3 octobre 1995, publié au Mémorial C, n° 649 du 20 décembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Durieusart, employé privé, demeurant à Roodt-Syre, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à B-Klessart.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Divers

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par annonces faites dans le Mémorial C numéro 165 du 19 mars 1998 et numéro 189 du 28 mars 1998 et dans le Letzebuenger Journal n° 54 du 19 mars 1998 et et n° 61 des 28 et 29 mars 1998.

Les convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV. - Que pour pouvoir délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour, l'assemblée doit réunir la moitié au moins du capital social.

V. - Qu'il résulte de la liste de présence que cent huit mille six cents (108.600) actions sont représentées, soit plus de la moitié du capital social.

Tous ces faits sont vérifiés et reconnus par l'assemblée.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société COWLEY ENTERPRISES LIMITED, avec siège social à Road Town Tortola BVI, Trident Chambers, Wickhams Cay PC Box 146.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Durieusart, G. Fasbender, M. Herkes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1998, vol. 107S, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 mai 1998.

G. Lecuit.

(20573/220/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

PROSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 25.763.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire de la société en date du 7 avril 1998, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- M. Ernest Doneux, administrateur, L-Luxembourg
- M. Joseph Vliegen, administrateur, L-Luxembourg
- M. André Marchiori, administrateur, L-Mondercange.

Les mandats des administrateurs expirent à l'assemblée ordinaire devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 7 avril 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Extrait pour publication au Mémorial et dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20589/049/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

**M.I.L. (MAINTENANCE INDUSTRIELLE LUXEMBOURGEOISE), Société à responsabilité limitée,
(anc. MIL-SOGEMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.005.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois avril.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bruno Dall'arche, directeur de sociétés, demeurant à 57530 Colligny, 2, rue de la Source,
2. ETRÉLOR, société anonyme, ayant son siège social à F-57050 Longeville-les-Metz,

ici représentée par Monsieur Bruno Dall'arche, prénommé, habilité à engager la société par sa signature individuelle.
Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée MIL-SOGEMO, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.005, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 349 du 27 novembre 1989 et dont les status ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 549 du 26 novembre 1992 déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en M.I.L. (MAINTENANCE INDUSTRIELLE LUXEMBOURGEOISE).

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de M.I.L. (MAINTENANCE INDUSTRIELLE LUXEMBOURGEOISE).»

Deuxième résolution

En date du 23 avril 1998,

- Monsieur Jean Pescatore a cédé les trente-sept (37) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Bruno Dall'arche, prénommé,
- Monsieur Jacques Gautier a cédé les trente-huit (38) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Bruno Dall'arche, prénommé,
- SOGEMO S.A. a cédé les six cent trente-huit (638) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société ETRÉLOR, prénommée.

Ces cessions de parts sont acceptées par le gérant de la Société, savoir Monsieur Jacques Gautier, ingénieur, demeurant à 78300 Poissy, 4, boulevard des Loges, ici présent.

En conséquence, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) ETRÉLOR, société anonyme, ayant son siège social à F-57050 Longeville-les-Metz, six cent trente-huit parts	638
2) Monsieur Bruno Dall'arche, directeur de sociétés, demeurant à 57530 Colligny, 2, rue de la Source, cent douze parts	112
Total: sept cent cinquante parts	750

Troisième résolution

Suite aux cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) divisé en sept cent cinquante (750) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Dall'arche, J. Gautier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1998, vol. 107S, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1998.

F. Baden.

(20574/200/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

M.I.L. (MAINTENANCE INDUSTRIELLE LUXEMBOURGEOISE), Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

F. Baden.

(20575/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

MULTIFONDS INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 46.545.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean P. Visconti

Mandataire Commercial Fondé de Pouvoir

(20577/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

MOOG VERTRIEB, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6660 Born, 15, rue du Village.
H. R. Luxemburg B 42.739.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Hans Moog, Kaufmann, wohnhaft zu D-54290 Trier, Kaiserstrasse 36.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte, seine Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I. - Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MOOG VERTRIEB, S.à r.l. mit Sitz in L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin, Résidence Royal Mosellan, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 42.739.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden mit dem Amtssitze zu Grevenmacher, am 18. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 176 vom 22. April 1993,

abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch genannten Notar Gloden am 11. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 160 vom 25. April 1994.

II. - Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr.), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Franken (1.000,- Fr.), welche alle dem Komparenten als alleinigem Gesellschafter zugehören, auf Grund einer Abtretungserklärung von Gesellschaftsanteilen, unter Privatschrift vom 30. April 1998, welche Abtretungserklärung der gegenwärtigen Urkunde beigegeben verbleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

III. - Der Komparent beschliesst den Gesellschaftssitz von Grevenmacher nach Born zu verlegen

IV. - Alsdann erklärt der Komparent die Satzung der Gesellschaft den neuen Gegebenheiten anzupassen wie folgt:

Kapitel I. - Gegenstand, Name, Dauer, Sitz

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechtes, welche durch nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet:

MOOG VERTRIEB, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermarktung von Fast-Food Systemen, der Vertrieb von Lebensmitteln aller Art, die Herstellung und Veräusserung von Zubereitungsgeräten und deren Zubehör, sowie die Durchführung sämtlicher damit verbundenen Geschäften.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Born.

Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern hat jeder von ihnen das Recht, seine Beteiligung an der Gesellschaft auf den Schluss des Geschäftsjahres aufzulösen, vermittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Den verbleibenden Gesellschaftern steht ein Vorkaufsrecht auf die Gesellschaftsanteile des ausscheidenden Gesellschafters zu. Der Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile unter Gesellschaftern geschieht zum Bilanzkurs der Gesellschaftsanteile am 31. Dezember des vorangegangenen Geschäftsjahres. Der Bilanzkurs setzt sich wie folgt zusammen: Stammkapital zuzüglich offene Rücklagen und Gewinnvorträge bzw. abzüglich Verlustvorträge.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr.) eingeteilt in fünfhundert Anteile (500) von je eintausend Franken (1.000,- Fr.), welche integral übernommen wurden durch Herrn Hans Moog, Kaufmann, wohnhaft zu D-54290 Trier, Kaiserstrasse 36.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern ist die Übereignung von Gesellschaftsanteilen zwischen ihnen frei.

Für die Übereignung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, gelten die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung vom 18. September 1933.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens vier Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Der oder die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für die von ihnen zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein. Sie haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie die Befugnis die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten, vorbehaltlich der Bedingungen und Einschränkungen die die Gesellschafterversammlung festlegen kann.

Werden mehrere Geschäftsführer ernannt, so legen die Ernennungsbeschlüsse ihre Befugnisse fest.

Der oder die Gesellschafter können, mit einfacher Mehrheit, die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des oder der Gesellschafter überlassen.

Als einfache Mandatare gehen die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Dem oder den Geschäftsführern steht es frei vermittelt Spezial- oder Generalvollmachten einen von ihnen, einen Gesellschafter oder einen Dritten mit den Geschäften der Gesellschaft oder verschiedenen Befugnissen zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 9. Der oder die Geschäftsführer können für ihre Leistungen durch ein Gehalt entlohnt werden, dessen Höhe durch den oder die Gesellschafter nach Übereinkunft festgesetzt wird.

Kapitel IV. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) des Gewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung und ist gemäss ihren Anteilen zu verteilen.

Kapitel V. - Gesellschafterversammlung, Satzungsänderung, Liquidation

Art. 12. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch das Ausscheiden, den Tod, noch durch die Entmündigung, den Konkurs, oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 14. Es ist jedem Gesellschafter, sowie seinen Erben, Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen, oder zum Inventar derselben zu schreiten oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 15. Die Gesellschaft kann durch Beschluss des oder der Gesellschafter aufgelöst werden. Im Falle von mehreren Gesellschaftern bedarf dieser Beschluss der Mehrheit der Gesellschafter die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 17. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

V. - Der Komparent beschliesst schlussendlich den jetzigen Geschäftsführer abzurufen, nämlich:
Herr Peter Moog, Kaufmann, wohnhaft zu D-Trier, Nordallee 11.

Demselben wird volle Entlast für die Ausübung seines Mandates gewährt.

VI. - Zum neuen Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Hans Moog, Kaufmann, wohnhaft zu D-54290 Trier, Kaiserstrasse 36.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

VII. - Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6660 Born, 15, rue du Village.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Franken (25.000,- Fr.) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Moog, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 mai 1998, vol. 347, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 20. Mai 1998.

H. Beck.

(20576/201/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 23.263.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT CIE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(20578/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1998.

OLDENBURGISCHE LANDESBANK – Niederlassung Luxemburg.

R. C. Luxembourg B 41.851.

EXTRAIT

M. Dr. Andreas Blomenkamp a été nommé en tant que directeur général de la succursale en remplacement de M. Ewald Saathoff.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20579/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

RIELLO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 17.230.

Les comptes annuels au décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 mai 1998

Suite à l'expiration de leurs mandats, l'assemblée générale a réélu comme administrateurs Monsieur Jacques Loesch, Monsieur Ettore Riello, Dott. Pilade Riello Jr., Dr. Giuseppe Pesce et Madame Janine Biver et comme commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour RIELLO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(20598/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

PATRIMOINE INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.209.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean

P. Visconti

Mandataire Commercial

Fondé de Pouvoir

(20581/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau BEF (80.110.149,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Signature.

(20582/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- To be carried forward BEF (20.858.468,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Signature.

(20583/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- To be carried forward BEF 33.833.921,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Signature.

(20584/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

P.F. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

EXTRAIT

Lors du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 7 mai 1998 au siège social, il est décidé de nommer Messieurs Graham J. Wilson et Fabrizio Tabanelli en tant qu'administrateurs-délégués de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

Les administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20585/520/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

P.F. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

EXTRAIT

La réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 14 mai 1998 au siège social confirme la nomination en date du 7 mai dernier de Messieurs Graham J. Wilson et Fabrizio Tabanelli en tant qu'administrateurs-délégués de la société. En conformité avec l'article 12 des statuts, ils auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature.

Pour extrait conforme
Signatures
Les administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20586/520/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

QUASAR HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxemburg, 24-26, place de la Gare.

Herr Boris Zlopasa legt sein Amt als Kommissar (Commissaire) in der oben bezeichneten Gesellschaft zum 1. Oktober 1997 nieder.

Hergatz, den 2. Mai 1998.

B. Zlopasa.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 506, fol. 103, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(20590/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

QUASAR CONSULTING & TRADING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxemburg, 24-26, place de la Gare.

Herr Boris Zlopasa legt sein Amt als Kommissar (Commissaire) in der oben bezeichneten Gesellschaft zum 1. Oktober 1997 nieder.

Hergatz, den 2. Mai 1998.

B. Zlopasa.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 506, fol. 103, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(20591/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.848.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 2, case 38, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(20592/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.848.

Extrait des résolutions du 10^{ème} Conseil d'Administration qui ont été prises par vote circulaire le 23 avril 1998

2. Monsieur Edmond Schumacher est reconduit en tant que Président de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 1999.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20593/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

PRONTOFUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.691.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour PRONTOFUND ADVISORY S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque dépositaire
Signatures

(20587/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

PRONTOFUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.691.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de 1^{er} avril 1998 à 12.00 heures à Luxembourg

Résolution

L'assemblée accepte les démissions de M. Marco Paladini, comme Président et administrateur et de M. Roberto Vincenzi comme administrateur et décide, sur proposition du conseil, de nommer à leur place, M. Vittorio Fiorelli comme Président et M. Remo Grassi comme administrateur d'une part et d'autre part de renouveler le mandat des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale clôturant l'exercice 1998. Ce conseil se composera dès lors de:

M. Vittorio Fiorelli, président
M. Remo Grassi, administrateur
M. Nico Hansen, administrateur
M. Patrick Ehrhardt, administrateur
M. Germain Birgen, secrétaire

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN & CO., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour PRONTOFUND ADVISORY S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque dépositaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20588/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

RAIL REASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.665.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

(20594/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

RENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.579.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 38, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

(20596/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

REJOINTOYAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Rose-Marie Papier, administrateur de sociétés, demeurant à Attert (Belgique), ici représentée par Monsieur Pascal Wagner, conseil fiscal, demeurant à Pétange,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter:

– qu'il existe avec siège social à Pétange une société anonyme sous la dénomination de REJOINTOYAGE S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en date du 20 novembre 1989, publié au Mémorial C n° 142, du 2 mai 1990.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C page 8020/95.

– que la totalité des cent vingt-cinq actions d'une valeur nominale de dix mille francs chacune de la société REJOINTOYAGE S.A., ont été réunies entre les mains de Madame Rose-Marie Papier, préqualifiée.

– que Madame Rose-Marie Papier préqualifiée, actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme REJOINTOYAGE S.A., décharge pleine et entière étant accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société;

– que Madame Rose-Marie Papier, préqualifiée, déclare en outre que la liquidation de la société REJOINTOYAGE S.A. a été achevée et que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Les actions de la société ont été oblitérées.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Wagner, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1998, vol. 840, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 19 mai 1998.

Pour expédition conforme
G. d'Huart

Notaire

(20595/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

RENTAX VERTRIEBS G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 34.866.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

*Pour la société
Signature*

(20597/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

SCALA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.697.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

*Pour SCALA ADVISORY S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque dépositaire
Signatures*

(20599/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

SCALA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.697.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de 1^{er} avril 1998 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

L'assemblée accepte les démissions de M. Marco Paladini, comme Président et administrateur et de M. Roberto Vincenzi comme administrateur et décide, sur proposition du conseil, de nommer à leur place, M. Vittorio Fiorelli comme Président et M. Remo Grassi comme administrateur d'une part et d'autre part de renouveler le mandat des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale clôturant l'exercice 1998. Ce conseil se composera dès lors de:

M. Vittorio Fiorelli, président
M. Remo Grassi, administrateur
M. Nico Hansen, administrateur
M. Patrick Ehrhardt, administrateur
M. Germain Birgen, secrétaire
Commissaire aux comptes
ARTHUR ANDERSEN & CO., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SCALA ADVISORY S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque dépositaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20600/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1998.

ENERGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

—
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Luxembourg

(20700/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 587, fol. 57, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(20702/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 15 mai 1998 au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sean O'Brien aux fonctions d'Administrateur de la société en remplacement de Madame Sophie Mathot, Administrateur démissionnaire.

Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Madame Sophie Mathot pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 57, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20703/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

ESMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.777.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 40, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signature

(20701/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

EURO-LEASING AG LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 11.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 53, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 1998.

Signature.

(20704/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

F.H.F. - FIT, HEALTH & FUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.255.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Le Domiciliataire

(20705/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

FINACON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.570.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 19 mai 1998 que:

- 1) Le siège de la société est transféré à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri;
- 2) En remplacement de deux membres du Conseil d'Administration, à savoir:

Mr. Rémy Meneguz, Président

Mr. Giovanni Vittore, Administrateur

démissionnaires, l'Assemblée appelle aux fonctions d'Administrateurs:

Mr. Gustave Stoffel

Mr. Germain Birgen

pour une période de un an. Leur mandat s'achèvera avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20706/058/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

GABYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 289, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.397.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 1998, vol. 309, fol. 36, case 6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Signature.

(20707/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

GROUP GEORGE FORREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUP GEORGE FORREST S.A., constituée suivant acte reçu par Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 23 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 juin 1994, numéro 221.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Carine Wauthier, licenciée en sciences économiques, demeurant à Eischen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transformation de l'objet de la société de manière à rentrer dans le cadre des dispositions de la loi du 31 juillet 1929.

2.- Le cas échéant, modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet de la société de manière à rentrer dans le cadre des disposition de la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

Suite à cette résolution l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, M. Magnier, C. Wauthier, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 9 mars 1998, vol. 405, fol. 2, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 avril 1998.

E. Schroeder.

(20708/228/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

GROUP GEORGE FORREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mai 1998.

E. Schroeder
Notaire

(20709/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

HEBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.208.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 16 décembre 1996 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice de 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(20710/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

HOLDING DU VENETO, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.164.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 mai 1993.

—
Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1997, ainsi que les informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 57, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING DU VENETO
Signature

(20711/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

HOLDING DU VENETO, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.164.

—
En date du 30 avril 1998, Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster a été nommé commissaire en remplacement du commissaire sortant.

HOLDING DU VENETO
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20712/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

HOLDING DE VICENZA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.524.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 octobre 1993.

—
Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1997, ainsi que les informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING DE VICENZA
Signature

(20713/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

HOLDING DE VICENZA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.524.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1998, Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster a été nommé commissaire de la société, en remplacement du commissaire sortant.

HOLDING DE VICENZA
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20714/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.783.

Le Conseil d'Administration a décidé:

- de remplacer, sur demande, les actions individuelles actuellement existantes par des titres au porteur représentant plusieurs actions.

- 500 de ces titres représentatifs seront munis d'une signature préimprimée de l'administrateur Georges Krieger.

- une délégation de signature sera donnée à une mandataire de la société pour donner la deuxième signature sur le titre collectif.

- de faire estampiller les actions de HIC S.A. sur lesquelles figuraient encore un ancien siège social différent de celui cité au-dessus et sur lesquelles ne figuraient pas que la durée de la société est illimitée. Les actions seront pourvues du siège social actuel ainsi que de la mention que la durée de la société est illimitée.

M^e G. Krieger M^e L. Thielen M^e P. Stroesser
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20715/318/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

I.B. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 23.566.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 janvier 1986.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1997, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 57, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.B. CONSULTING S.A.
Signature

(20716/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

ISABELLE BRANDT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.659.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Liquidateur
Signatures

(20717/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

TASIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 16.573.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

(20762/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

TASIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 16.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 1996

- l'adresse de la société est fixée avec effet au 1^{er} juillet 1996, au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.
Luxembourg, le 18 mai 1998.

Certifié sincère et conforme
Pour TASIS INTERNATIONAL S.A.
COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 51, case 2 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20763/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

MUROVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 49.250.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MUROVEST INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.250, constituée suivant acte notarié en date du 11 novembre 1994, publié au Mémorial C de 1995 page 3015, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant à Sandweiler.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Linckels-Schlessler, employée privée, demeurant à Ehlerange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Wiltz.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article 4 des statuts en y ajoutant après le dernier alinéa un nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«La société pourra effectuer toutes prestations de conseils en informatique, en organisation, en ingénierie, en suivi et contrôle de projets, en contrôle de résultats, toutes conceptions et réalisations dans les domaines de la consultation, et tous conseils qui pourraient lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts en y ajoutant après le dernier alinéa un nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«Art. 4. Dernier alinéa.

La société pourra effectuer toutes prestations de conseils en informatique, en organisation, en ingénierie, en suivi et contrôle de projets, en contrôle de résultats, toutes conceptions et réalisations dans les domaines de la consultation, et tous conseils qui pourraient lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Ransquin, M.-P. Schlessler, R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 1998, vol. 833, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 mai 1998.

J.-J. Wagner.

(20736/239/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

MUROVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 49.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 mai 1998.

J.-J. Wagner
Notaire

(20737/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

KB RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.098.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de KB RE tenue en date du 1^{er} avril 1998

5. L'Assemblée reconduit Messieurs Charles Ruppert, Etienne Verwilghen, Gerdy Roose et Jean Roland Didier en tant qu'Administrateurs de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2003.

L'Assemblée nomme Monsieur André-Marie Crelot en tant qu'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Léon Meeussen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20718/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.357.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(20719/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.074.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 52, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

LA LUXEMBOURGEOISE

Signatures

Un Fondé de Pouvoir

Un Administrateur

(20720/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1998.
